



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DCM_230621_002

SÉANCE DU MERCREDI 21 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt et un juin à 16h45, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON – Maire.

Date de la convocation	15 juin 2023
Nombre de conseillers en exercice	39
Nombre de présents	28
Nombre de pouvoirs	5
Nombre de votants	33
Suffrages exprimés	33

Présents :

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; MUSSARD Rose-Andrée ; MOREL Harry Claude ; LEJOYEUX Marie Andrée ; VIENNE Axel ; JAVELLE Blanche Reine ; MUSSARD Harry ; HUET Marie-Josée ; LEBON David ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; LEVENEUR-BAUSSILLON Inelda ; LEBON Guy ; FULBERT-GÉRARD Gilberte ; KERBIDI Gérald ; HOAREAU Emile ; NAZE Jean Denis ; BATIFOULIER Jocelyne ; HUET Henri Claude ; MUSSARD Laurent ; AUDIT Clency ; COLLET Vanessa ; CADET Maria ; HOAREAU Sylvain ; HUET Mathieu ; FRANCOMME Mélanie ; LEBON Louis Jeannot ; GUEZELLO Alin

Absents – Représentés

COURTOIS Lucette représenté(e) par FULBERT-GÉRARD Gilberte
DAMOUR Colette représenté(e) par HUET Marie-Josée
GEORGET Marilyne représenté(e) par CADET Maria
K/BIDI Emeline représenté(e) par MUSSARD Harry
LEICHNIG Stéphanie représenté(e) par COLLET Vanessa

Absents

MOREL Manuela ; HUET Jocelyn ; BENARD Clairette Fabienne ; DAMOUR Jean Fred ; K/BIDI Virginie ; LAW-LEE Dominique

Secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur HUET Mathieu, Conseiller municipal, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Arrêté des comptes de gestion 2022 - Budget principal et régie des pompes funèbres

Le Président de séance expose :

Le compte de gestion et le compte administratif permettent de retracer le bilan de l'activité communale.

Le compte de gestion établi par le comptable public de la commune comprend toutes les opérations constituées au titre de la gestion.

Les résultats d'exécution à la clôture de l'exercice 2022 sont présentés dans le tableau ci-dessous extrait du compte de gestion :

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

10000 - SAINT-JOSEPH

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	3 062 894,57		-3 779 693,20		-716 798,63
Fonctionnement	8 302 085,38		2 702 012,53		11 004 097,91
TOTAL I	11 364 979,95		-1 077 680,67		10 287 299,28
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
10004-POMPES FUNEBRES SAINT-JOSEPH					
Investissement					
Fonctionnement					
Sous-Total					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	11 364 979,95		-1 077 680,67		10 287 299,28

Il présente la situation générale des opérations de la gestion en distinguant :

- la situation au début de la gestion établie sous forme de bilan d'entrée,
- les opérations de débit et de crédit constatées durant la gestion,
- la situation à la fin de la gestion, établie sous forme de bilan de clôture,
- le développement des opérations effectuées au titre de ce budget,
- les résultats de celui-ci,
- les recouvrements effectués et les restes à recouvrer,
- les dépenses faites et les restes à payer,
- les crédits annuels,
- l'excédent définitif des recettes.

Par ailleurs, conformément à l'article L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales, le compte de gestion et le compte administratif sont soumis à l'assemblée délibérante lors d'une même séance et doivent en outre présenter des résultats concordants.

Les résultats budgétaires de l'exercice pour les deux budgets sont présentés ci-dessous :

Résultats budgétaires de l'exercice

10000 - SAINT-JOSEPH

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RÉCETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	33 859 833,47	62 903 643,87	96 763 477,34
Titres de recette émis (b)	11 319 102,73	55 010 658,32	66 329 761,05
Réductions de titres (c)	6 200,97	879 395,14	885 596,11
Recettes nettes (d = b - c)	11 312 841,76	54 131 263,18	65 444 104,94
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	33 859 833,47	62 903 643,87	96 763 477,34
Mandats émis (f)	15 748 465,45	53 244 412,87	68 992 878,32
Annulations de mandats (g)	655 930,53	1 815 165,22	2 471 095,75
Depenses nettes (h = f - g)	15 092 534,92	51 429 247,65	66 521 782,57
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		2 702 015,53	
(h - d) Déficit	3 779 693,20		1 077 680,67

Résultats budgétaires de l'exercice

10004 - POMPES FUNÈRES SAINT-JOSEPH

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RÉCETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		31 000,00	31 000,00
Titres de recette émis (b)		26 469,25	26 469,25
Réductions de titres (c)		68,00	68,00
Recettes nettes (d = b - c)		26 401,25	26 401,25
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		31 000,00	31 000,00
Mandats émis (f)		26 401,25	26 401,25
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)		26 401,25	26 401,25
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit			

Il est donc proposé au conseil municipal d'arrêter les comptes de gestion des budgets principal et pompes funèbres sachant que pour l'exercice 2022, la règle de la concordance est respectée tant en ce qui concerne le Budget Principal que le Budget annexe.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2121-31,

Vu la note explicative de synthèse n°2,

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de monsieur le receveur municipal pour l'année 2022,

Considérant la concordance des comptes de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par monsieur le receveur municipal avec les comptes administratifs retraçant la comptabilité tenue par monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour) :**

Article 1^{er} .- **D'ARRÊTER** les comptes de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2022 pour le budget principal et régie des pompes funèbres comme suit.

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2021)	Part affectée à l'Investissement	Résultat de l'exercice (2022)	Résultat de clôture (2022)
BUDGET PRINCIPAL				
INVESTISSEMENT	3 062 894,57		-3 779 693,20	-716 798,63
FONCTIONNEMENT	8 302 085,38		2 702 012,53	11 004 097,91
TOTAL BUDGET PRINCIPAL	11 364 979,95	0,00	-1 077 680,67	10 287 299,28
REGIE DES POMPES FUNEBRES				
INVESTISSEMENT	0,00		0,00	0,00
FONCTIONNEMENT	0,00		0,00	0,00
TOTAL GENERAL	11 364 979,95	0,00	-1 077 680,67	10 287 299,28

104009
SGC SAINT PIERRE

10000- SAINT JOSEPH BUDGET PRINCIPAL

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	33 859 833,47	62 903 643,87	96 763 477,34
Titre de recettes émis (b)	11 319 102,73	55 010 655,32	66 329 758,05
Réduction de titres de recettes (c)	6 260,97	879 395,14	885 656,11
Recettes nettes (d = b-c)	11 312 841,76	54 131 260,18	65 444 101,94
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	33 859 833,47	62 903 643,87	96 763 477,34
Mandats émis (f)	15 748 465,49	53 244 412,87	68 992 878,36
Annulations de mandats (g)	655 930,53	1 815 165,22	2 471 095,75
Dépenses nettes (h=f-g)	15 092 534,96	51 429 247,65	66 521 782,61
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent		2 702 012,53	
(h-d) Déficit	3 779 693,20		1 077 680,67

104009
SGC SAINT PIERRE

10004-POMPES FUNEBRES

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	0,00	31 000,00	31 000,00
Titre de recettes émis (b)	0,00	26 469,25	26 469,25
Réduction de titres de recettes (c)	0,00	68,00	68,00
Recettes nettes (d = b-c)	0,00	26 401,25	26 401,25
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	0,00	31 000,00	31 000,00
Mandats émis (f)	0,00	26 401,25	26 401,25
Annulations de mandats (g)	0,00		0,00
Dépenses nettes (h=f-g)	0,00	26 401,25	26 401,25
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent		0,00	
(h-d) Déficit	0,00		0,00

Article 2.-

Le Maire et le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Article 3.-

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'élue déléguée COURTOIS Lucette	Le secrétaire de séance HUET Mathieu
	

Acte rendu exécutoire

par transmission en Préfecture le : 29 juin 2023

Et publication ou notification le : 29 juin 2023

Mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 29 juin 2023